

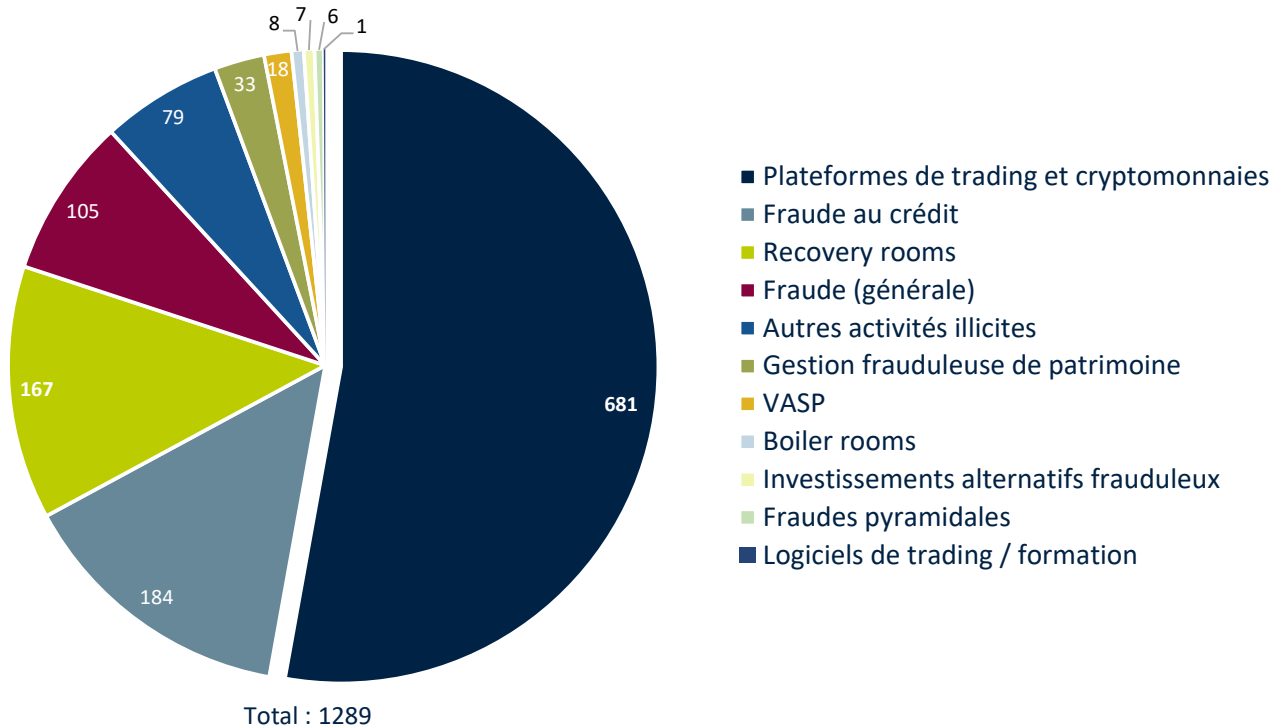


Fraudes à l'investissement et offres illicites - Dashboard 1^{er} semestre 2025

Juillet 2025

1. Evolution des phénomènes de fraudes : tendances principales

Offres illicites : statistiques premier semestre 2025 (nombre de signalements reçus par la FSMA)*



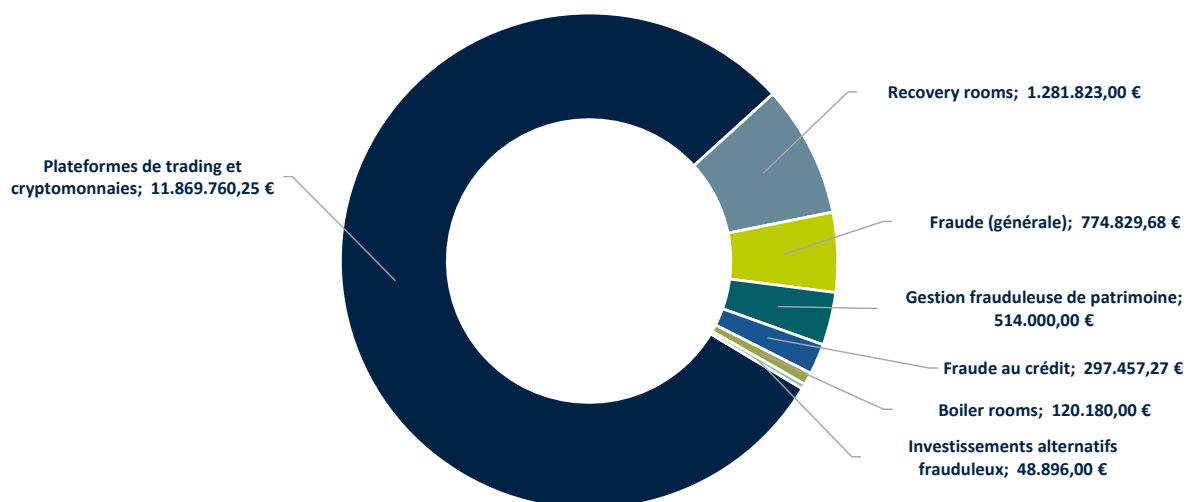
2. Pertes déclarées par les consommateurs

Les consommateurs belges ont déclaré près de 15 millions d’euros de pertes à la FSMA au cours du premier semestre de l’année 2025.

Comme au cours de la période précédente, environ 80% de ces montants, soit près de 12 millions d’euros, ont été perdus sur des plateformes de trading frauduleuses, le plus souvent dans des investissements prétendument liés à des cryptomonnaies.

Les consommateurs ont également déclaré des pertes très importantes dans les fraudes aux fausses promesses de récupération de fonds, les fraudes “recovery room”, pour un total de plus de 1,2 million d’euros.

Pertes déclarées par les consommateurs à la FSMA au premier semestre 2025



* Les chiffres indiqués dans le présent document reprennent uniquement les notifications de consommateurs à la FSMA concernant des fraudes ou offres illicites tombant dans le périmètre de contrôle de la FSMA.

3. Focus : l'utilisation des réseaux sociaux par les fraudeurs

Depuis plusieurs années, la FSMA constate que les acteurs illicites font une utilisation toujours plus importante des réseaux sociaux afin d'entrer en contact avec leurs victimes. Au cours du premier semestre de l'année, la FSMA a à nouveau publié plusieurs mises en garde afin d'avertir le public contre ce phénomène.



Des publications sponsorisées vers des fausses interviews

Les fraudeurs font apparaître dans votre fil Facebook des publicités avec des titres accrocheurs, tels que "XXX (une personne connue) invite tous les Belges à saisir cette opportunité ! ou encore Le nouveau projet de XXX a choqué le monde et choqué les banques !"

Ces publicités mènent ensuite sur un faux article qui imite l'apparence d'un journal connu, et dans lequel vous pourrez lire qu'une personnalité célèbre a divulgué son "secret" pour devenir riche.

Ces articles contiennent également des liens vers les formulaires d'inscription des prétendues plateformes d'investissement dont il est question dans l'article.

Une fois que les fraudeurs disposent des coordonnées de consommateurs intéressés, l'arnaque peut se mettre en place.

➤ Pour plus d'informations : [Peut-on devenir riche en quelques clics ? \(FSMA.be\)](#)

Des escrocs qui veulent devenir vos "amis"

Les fraudeurs utilisent souvent des sites et applications de rencontre tels que Tinder pour approcher leurs victimes. Armés de faux noms et de photos volées, ils peuvent parfois passer plusieurs mois à construire une relation (en ligne) avec leurs victimes avant de refermer leur piège.

Les conversations passent alors sur des services de messagerie tels que WhatsApp ou Telegram. Le fraudeur attendra généralement que sa victime lui demande ce qu'il ou elle fait dans la vie pour parler de son "secret" pour être riche : le trading. Si la victime montre de l'intérêt, le fraudeur lui offrira son expertise pour l'aider à se lancer... Et la redirigera vers une plateforme frauduleuse.

➤ Pour plus d'informations : [Prudence sur les réseaux sociaux ! \(FSMA.be\)](#)

L'IOSCO publie une déclaration sur le rôle des moteurs de recherche Internet, des réseaux sociaux et des fournisseurs d'applications



Le 21 mai 2025, l'organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO), qui est présidée par le Président de la FSMA, a lancé un appel aux fournisseurs de plateformes (moteurs de recherche Internet, réseaux sociaux et fournisseurs d'applications) à rejoindre le combat contre les acteurs illégitimes qui utilisent leurs services afin de porter préjudice à leurs utilisateurs.

Les fournisseurs de plateformes sont invités à suivre cinq mesures identifiées par l'IOSCO qui visent notamment à mieux identifier les entités qui font de la publicité au travers de leur plateforme, supprimer les contenus liés à des fraudes à l'investissement, développer des procédures et des outils pour détecter les arnaques, s'assurer de suivre les réglementations en vigueur dans le pays où ils sont établis, et établir des canaux de communication directs avec les régulateurs financiers et les autorités gouvernementales.

La FSMA rejoint l'IOSCO dans cette initiative et appelle également les fournisseurs de plateformes à suivre ces mesures et agir activement contre les fraudes à l'investissement.

➤ Pour plus d'informations : [IOSCO's statement on combatting online harm and the role of platform providers \(IOSCO.org\)](#)

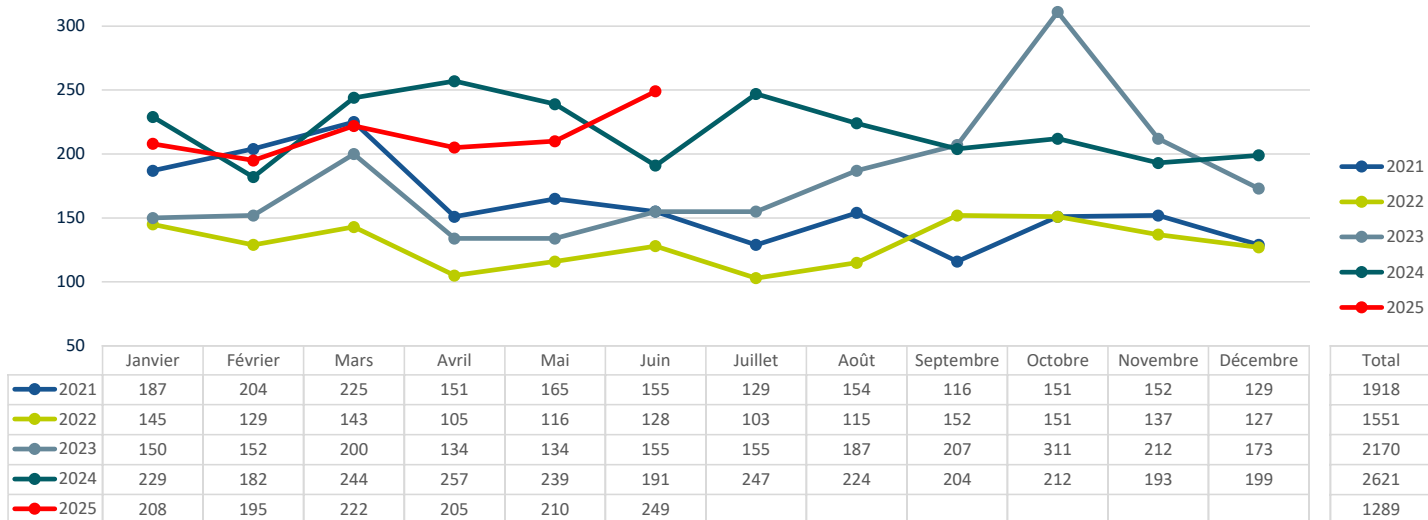
4. Evolution des notifications reçues par la FSMA

Le nombre de notifications de consommateurs concernant des activités illicites est resté stable au cours des six premiers mois de l'année, avec plus de 200 signalements par mois en moyenne.

Sur les six premiers mois de l'année, la FSMA a reçu un total de 1289 notifications de consommateurs concernant des activités illicites.

Près de 60 % de ces notifications étaient des plaintes de consommateurs ayant perdu de l'argent dans le cadre de fraudes à l'investissement ou d'arnaques au faux crédit. Les autres notifications étaient des questions de consommateurs interrogeant la FSMA concernant des activités illicites ou des acteurs suspects, mais qui n'avaient pas encore envoyé de fonds.

Evolution du nombre de signalements en matière d'activités irrégulières ou de fraudes reçus par mois depuis 2021*



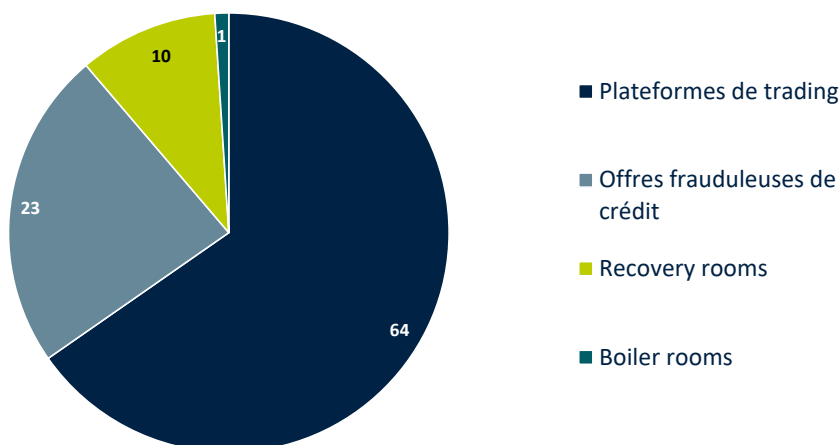
5. Mises en garde de la FSMA

Au cours du premier semestre 2025, la FSMA a publié 8 nouvelles mises en garde concernant un total de 98 entités frauduleuses et 138 sites web.

Plus de 65 % de ces acteurs illégitimes étaient des plateformes de trading frauduleuses.

La FSMA invite les consommateurs à consulter la liste complète de ses mises en garde disponible sur son site web : [FSMA.be – Mises en garde](https://www.fsma.be/fr/mises-en-garde).

Mises en garde : nombre d'entités frauduleuses par catégorie
Premier semestre 2025



Contact

[Formulaire de contact
Fraudes et cas suspects](#)

[Formulaire de contact
Général](#)

Pour vos questions d'argent

[wikifin](#)

Vous avez un doute concernant votre fournisseur ?

Vous pouvez faire une recherche sur le site web de la FSMA afin d'obtenir des informations sur une société ou vérifier si une mise en garde a été publiée à son sujet

[Fonction de recherche](#)

[Mises en garde](#)

Plus d'infos sur les fraudes

Vous trouverez plus d'informations sur les fraudes sur notre site web

[Attention aux fraudes !](#)

Restez informé

[Newsletter FSMA](#)

Liens externes



Rapport annuel de la FSMA

[Rapport annuel 2024](#)